

Foire aux questions (FAQ) sur le soutien aux vaccins antirougeoleux et antirubéoleux

Novembre 2016

1. Quelle est la raison de la nouvelle stratégie de Gavi pour la rougeole et la rubéole ?

Globalement, la mortalité due à la rougeole a diminué de façon remarquable, mais les efforts pour la lutte contre la rougeole et la rubéole ont également fait face à des défis. Bien que la couverture de routine de la première dose du vaccin à valence rougeole (VVR1) ait augmenté globalement de 73 % en 2000 à 83 % en 2009, cette couverture a stagné et est restée à 77-78 % depuis 2010 dans les 73 pays qui reçoivent le soutien de Gavi. Les autres défis comprennent la viabilité financière et programmatique pour les pays, la détermination du groupe d'âge cible et la garantie de qualité des campagnes. Des préoccupations existent également quant aux campagnes étant coûteuses, nuisant aux ressources des activités de vaccination de routine et pouvant créer des incitations monétaires perverses. Les activités contre la rougeole sont également prévues indépendamment des autres interventions de vaccination avec des processus de planification, de budgétisation et de mise en œuvre inadéquates.

À cet égard, le Conseil d'administration de Gavi de décembre 2015 a approuvé la nouvelle stratégie de lutte contre la rougeole et la rubéole de Gavi, afin d'assurer la cohérence du programme de vaccination associée rougeole-rubéole, visant principalement à améliorer la couverture par la vaccination de routine et mettant particulièrement l'accent sur la lutte contre la rougeole et la rubéole. La vaccination de routine sera complétée, le cas échéant, par des campagnes de meilleure qualité, mieux planifiées, plus ciblées et contrôlées de façon indépendante.

2. Quel est le processus de demande de soutien concernant la rougeole et la rougeole-rubéole en 2017 ?

Depuis septembre 2016, les pays ont la possibilité de présenter une demande pour le nouveau soutien complet pour la rougeole et la rubéole, concernant des activités planifiées sur une période de cinq ans. Les étapes du processus de demande pour le soutien au vaccin RR et le calendrier 2017 correspondant sont résumés ci-dessous.

Tableau 1 : Calendrier des étapes clés du processus de demande

| | Tour 1 | Tour 2 | Tour 3 |
|---|-----------------|---------------------|-----------------|
| Date limite de présentation des demandes de pays lors de la prochaine réunion de le CEI | 18 janv. 2017 | 3 mai 2017 | 8 sept. 2017 |
| Dates de revue des demandes par le CEI | 8-17 mars 2017 | 14-23 juin 2017 | 3-17 nov. 2017 |
| Décision de Gavi | avant juin 2017 | avant novembre 2017 | avant mars 2018 |

Les pays sont invités à se référer (dans l'ordre suivant) aux Directives générales 2017, aux Directives de soutien concernant la rougeole et la rubéole afin de disposer des informations appropriées pour remplir le Formulaire de demande de SVN.

3. Qu'est-ce qui a changé concernant le soutien de Gavi au vaccin antirougeoleux et antirubéoleux ?

Plutôt que d'offrir un soutien aux campagnes et aux vaccinations de routine en tant qu'activités planifiées, budgétisées et mises en œuvre distinctement, Gavi aide les pays à planifier et à exécuter un ensemble cohérent et intégré d'activités de lutte contre la rougeole et la rubéole sur une durée de 5 ans. Les pays soumettent une seule demande, qui peut inclure tous les types (énumérés ci-après) et les combinaisons de soutien dont le pays a besoin sur la période de 5 ans.

a. Campagne de suivi de la rougeole

Le soutien aux campagnes de suivi de la rougeole a été étendu à tous les pays éligibles au soutien de Gavi n'ayant pas encore introduit le vaccin RR.

b. Introduction d'une deuxième dose d'un vaccin à valence rougeole (VVR2), au moyen d'un cofinancement

Sous la forme :

- d'une seconde dose de vaccin monovalent antirougeoleux (lorsque le vaccin RR n'a pas encore été introduit) ou
- d'une seconde dose de vaccin RR (lorsque celui-ci a déjà été introduit pour la première dose).

c. Campagnes de rattrapage rougeole et rubéole

Gavi continue à soutenir des campagnes de rattrapage de vaccination RR dans tous les pays éligibles lorsque ces campagnes sont immédiatement suivies de l'introduction du vaccin RR dans le calendrier de vaccination de routine.

d. Introduction du vaccin RR dans le calendrier de vaccination de routine au moyen d'un cofinancement

Gavi prend désormais en charge le remplacement de la première dose de vaccin antirougeoleux par un vaccin combiné antirougeoleux et antirubéoleux, ou le remplacement de deux doses de vaccin antirougeoleux par le vaccin combiné antirougeoleux et antirubéoleux (RR), voire le remplacement d'une dose unique de vaccin antirougeoleux par l'ajout simultané d'une seconde dose sous forme de vaccin RR.

4. Quelles sont les nouvelles exigences lors d'une demande pour le nouveau soutien de Gavi concernant le vaccin antirougeoleux ainsi que le vaccin antirougeoleux et antirubéoleux ?

Tous les pays doivent intégralement autofinancer le composant antirougeoleux de la première dose d'un vaccin à valence rougeole (VVR1) à partir de fonds nationaux ou s'engager à le faire pour toutes les doses nécessaires en 2018 et au-delà.

Pour les pays qui relèvent de la politique d'immunisation et de fragilité de Gavi, lorsque la première dose d'un vaccin à valence rougeole (VVR1) est financée par un tiers : si ces bailleurs de fonds poursuivent le financement VVR1, Gavi envisagera de fournir son soutien pour la rougeole et la rubéole après discussion avec ces pays de leur vision à long terme du financement du vaccin antirougeoleux.

Tous les pays doivent soumettre une vision prospective à cinq ans de leurs activités liées à la rougeole et la rubéole.

5. Mon pays ne finance pas le composant antirougeoleux de la première dose de vaccin antirougeoleux à partir de fonds nationaux, est-il encore possible de demander le soutien de Gavi contre la rougeole et contre la rougeole et la rubéole ?

À moins que votre pays ne relève de la politique de vaccination et de fragilité de Gavi, il vous faudra présenter un engagement écrit sous la forme d'une décision documentée dans les minutes du Forum de coordination (Comité de coordination inter-agences (CCIA), Comité de coordination du secteur de la santé (CCSS) ou organisme équivalent) et d'une lettre signée par votre ministre de la Santé et des Finances en vue de démarrer l'autofinancement total du composant rougeole de la première dose du vaccin à valence rougeole VVR1, pour les doses requises à partir de 2018.

Pour les pays qui relèvent de la politique d'immunisation et de fragilité de Gavi, lorsque la première dose du vaccin à valence rougeole (VVR1) est financée par un tiers : si ces bailleurs de fonds continuent le financement VVR1, Gavi envisagera de fournir son soutien concernant la rougeole et la rubéole après discussion avec ces pays de leur vision à long terme du financement du vaccin antirougeoleux.

6. Que doit inclure la vision prospective à 5 ans ?

Les activités planifiées pour les premiers 12-18 mois devront être détaillées dans le plan annuel du PEV. Pour les années restantes un résumé plus succinct des activités à 4 ans, à titre indicatif, est suffisant. Toute introduction ou campagne liée à la vaccination contre la rougeole ou contre la rougeole/rubéole devra être incluse si le pays souhaite un soutien de Gavi dans le cadre de ses activités.

7. Lorsque mon pays présentera une demande, Gavi approuvera-t-il le soutien de toutes les activités financées par Gavi dans mon plan à 5 ans ?

Si la demande est acceptée :

- Gavi approuvera pleinement les activités pour l'année/les deux années à venir et le versement des vaccins ou de la subvention suivra.
- S'agissant des activités indiquées dans le résumé à 4 ans, Gavi les recommandera pour approbation. L'approbation définitive sera communiquée à l'approche de la date de l'activité, permettant une planification réaliste visant à faciliter l'élaboration de plans plus détaillés et de listes de vérification de la préparation. Cela confère également la souplesse nécessaire pour traiter les échéances concernant les données et les changements épidémiologiques/la tranche d'âge ciblée/l'étendue géographique des campagnes, par exemple, dans les limites financières des plans.

8. Mon pays a déjà présenté la rougeole et la rubéole comme première dose de vaccin antirougeoleux. Pouvons-nous encore présenter une demande de soutien par Gavi pour la deuxième dose de vaccin antirougeoleux ?

Oui. Votre pays peut demander un soutien visant à introduire une seconde dose de vaccin RR au moyen d'un cofinancement. Le cofinancement commence avec un montant minimum de 0,30 \$ par dose de vaccin RR dans le calendrier de vaccination, soit 0,60 \$ au total pour les deux doses de vaccin RR.

9. Mon pays a déjà introduit la seconde dose de vaccin antirougeoleux mais n'a pas encore introduit le vaccin RR. Pouvons-nous encore présenter une demande de soutien à Gavi pour l'introduction du vaccin RR ?

Oui. Votre pays peut demander un soutien pour le remplacement des deux doses de vaccin antirougeoleux par le vaccin combiné antirougeoleux et antirubéoleux. Le cofinancement commence avec un montant minimum de 0,30 \$ par dose de vaccin RR dans le calendrier de vaccination, soit 0,60 \$ au total pour les deux doses de vaccin RR.

10. Mon pays a déjà introduit à la fois le vaccin RR et la seconde dose de vaccin antirougeoleux. Sommes-nous éligibles à une aide pour le vaccin antirougeoleux et antirubéoleux de Gavi ?

Votre pays est éligible à une demande de soutien pour des campagnes de suivi du vaccin RR. Des campagnes de suivi périodiques sont recommandées jusqu'à ce que la couverture du vaccin antirougeoleux de routine à 2 doses (antirougeoleux monovalent ou antirougeoleux et antirubéoleux) dépasse 95 % pendant au moins 3 ans. Ces demandes de campagnes de suivi du vaccin RR doivent être étayées par des données épidémiologiques et dans la mesure du possible par la modélisation.

11. Mon pays est en train de diminuer progressivement le soutien de Gavi. Nous allons entrer dans la phase de transition accélérée. Pouvons-nous toujours obtenir un soutien pour toutes les activités prévues dans le plan à 5 ans concernant la rougeole et la rubéole ?

Les pays en phase de transition accélérée peuvent uniquement demander un soutien au cours de la première année de cette phase – l'année d'adaptation. Si le pays choisit de présenter une demande au cours de l'année d'adaptation, Gavi pourra soutenir uniquement la première activité du plan prévu pour les cinq ans à venir. Les autres activités planifiées devront être financées par le pays. L'introduction du vaccin RR grâce à une campagne de rattrapage et l'introduction ultérieure dans le calendrier de vaccination de routine sont considérées comme une activité combinée ; une demande est donc possible au cours de l'année d'adaptation. Toute activité subventionnée demandée pendant l'année d'adaptation doit être réalisée au cours des deux années suivant son approbation.

Si vous présentez une demande de soutien pour l'introduction d'un vaccin (y compris le vaccin RR par le biais d'une campagne de rattrapage ainsi que l'introduction dans la vaccination de routine), vous recevrez le soutien de Gavi pendant quatre ans pour les vaccins de routine. Pendant cette période, votre part de cofinancement augmentera progressivement jusqu'à ce que vous assumiez 100 % du prix du vaccin au cours de la cinquième année.

Si votre pays entre dans la phase de transition accélérée au milieu de votre plan de vaccination antirougeoleuse et antirubéoleuse à 5 ans, l'arrangement sera le même que précédemment – nous soutiendrons uniquement la première activité de votre plan. Le financement d'activités supplémentaires restantes devra être repris par le pays. Si la première activité restante de votre plan est une introduction, le soutien aux vaccins de routine durera quatre ans. Pendant cette période, votre part de cofinancement augmentera progressivement jusqu'à ce que vous assumiez 100 % du prix du vaccin au cours de la cinquième année.

12. Mon pays a été approuvé pour la campagne de rattrapage du vaccin RR et il s'est engagé à introduire celui-ci dans la vaccination de routine, mais nous ne l'avons pas encore introduit. Sommes-nous éligibles à une demande d'introduction du vaccin RR par le biais d'un cofinancement ?

Oui, vous pouvez bénéficier du soutien par le biais d'un cofinancement. Cela sera traité au cas par cas.

13. Comment la classification de cofinancement de mon pays affecte-t-elle notre niveau de soutien pour la vaccination contre la rougeole et la rubéole ?

En ce qui concerne les activités dont la mise en œuvre est prévue avant 2018, le seul soutien affecté par la classification de cofinancement du pays concerne les exigences de cofinancement pour l'introduction du VVR2 ou du vaccin RR dans le calendrier de vaccination de routine.

Pour le soutien de la vaccination de routine :

- Si votre pays est un pays en phase autofinancement initial (faible revenu), l'exigence de cofinancement sera de 0,20 \$ par dose de vaccin antirougeoleux et de 0,30 \$ par dose de vaccin RR.
- Si votre pays est en phase de transition préparatoire, ce montant augmentera de 15 % chaque année après l'année d'introduction.
- Si votre pays entre dans la phase de transition accélérée, la part du coût que vous devrez assumer augmentera progressivement sur une période de cinq ans, à la fin de laquelle vous devrez autofinancer à 100 % les coûts de votre programme de vaccination. La première année de cette phase (année d'adaptation) représente également la dernière chance de présenter une demande pour un nouveau soutien.
- Durant la première année de chaque phase (année d'adaptation), le cofinancement sera calculé comme si le pays se trouvait toujours dans la phase précédente.

Veillez noter que pour les activités dont la mise en œuvre est prévue **à partir de 2018**, et pour toutes les **demandes de soutien de janvier 2017**, le niveau de soutien pour une campagne RR, ou pour la vaccination de routine, est affecté par la classification de cofinancement. Veuillez consulter la question suivante.

14. De quelle façon la phase de transition de mon pays affectera-t-elle le soutien disponible pour le vaccin antirougeoleux et antirubéoleux pour les demandes soumises à partir de janvier 2017 et pour les activités dont la mise en œuvre est prévue à partir de 2017 ?

| | AUTOFINANCEMENT INITIAL (pays ayant un revenu national brut (RNB) par habitant inférieur au seuil de faible revenu de la Banque mondiale) | PHASE DE TRANSITION PRÉPARATOIRE (Phase 1 – pays dont le RNB par habitant sur trois ans est supérieur au seuil de faible revenu de la Banque mondiale, mais inférieur au seuil d'éligibilité de Gavi) | PHASE DE TRANSITION ACCÉLÉRÉE (Phase 2 – pays dont le RNB par habitant sur trois ans est supérieur au seuil d'éligibilité de Gavi) |
|--|--|--|--|
| Montant du cofinancement par dose de vaccin antirougeoleux de routine | 0,20 \$ | Année d'introduction : 0,20 \$ Années suivantes : augmentation de 15 % chaque année (à savoir, 0,23 \$ la 2e année) | La part de cofinancement augmente progressivement jusqu'à atteindre 100 % de financement par le pays au cours de la cinquième année de cette phase (demande possible uniquement pour l'année d'adaptation) |
| Montant du cofinancement par dose de RR (vaccin antirougeoleux et antirubéoleux) de routine | 0,30 \$ | Année d'introduction : 0,30 \$ Années suivantes : augmentation de 15 % chaque année (à savoir, 0,35 \$ la 2e année) | La part de cofinancement augmente progressivement jusqu'à atteindre 100 % de financement par le pays au cours de la cinquième année de cette phase (demande possible uniquement pour l'année d'adaptation) |
| Partage des coûts des campagnes de suivi périodiques pour la rougeole/rougeole rubéole, mises en œuvre à partir de 2018 | Le pays finance 2 % du coût des vaccins et des fournitures connexes | Le pays finance 5 % du coût des vaccins et des fournitures connexes | Le pays finance 5 % du coût des vaccins et des fournitures connexes (demande possible uniquement pour l'année d'adaptation) |
| Soutien des coûts opérationnels pour toutes les campagnes mises en œuvre à partir de 2017 | 0,65 \$ par personne ciblée | 0,55 \$ par personne ciblée | 0,45 \$ par personne ciblée (demande possible uniquement pour l'année d'adaptation) |
| Subvention à l'introduction de vaccin pour les introductions à partir de 2017 | 0,80 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances | 0,70 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances | 0,60 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances (demande possible uniquement pour l'année d'adaptation) |

Pour les demandes de soutien à partir de 2017, le niveau de subvention de Gavi pour les coûts opérationnels dépendra de la classification de cofinancement du pays. Il s'agit d'assurer la viabilité financière alors que les pays sont en voie de transition hors du soutien de Gavi. La contribution par personne ciblée sera de 0,65 \$ pour les pays à autofinancement initial, de 0,55 \$ pour les pays en transition préparatoire et de 0,45 \$ pour les pays en phase de transition accélérée.

Exclusivement pour les campagnes de suivi du vaccin antirougeoleux et du vaccin antirougeoleux et antirubéoleux à partir de 2018, les pays devront partager le coût des vaccins avec les pays à autofinancement initial payant 2 % des coûts et les pays en phase de transition préparatoire ou se trouvant dans l'année d'adaptation de la phase de transition accélérée payant 5 %.

Les niveaux des VIG pour l'introduction du VVR2/ vaccin +RR dépendent également de la phase de transition en ce qui concerne les demandes de soutien à partir de 2017, selon les principes de viabilité financière de l'introduction. Les pays à auto-financement initial seront

éligibles à un montant de 0,80 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances. Les pays en transition préparatoire seront éligibles à un montant de 0,70 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances et les pays en phase de transition accélérée seront éligibles à un montant de 0,60 \$ par personne dans une cohorte unique de naissances.

Le taux de cofinancement par dose pour les vaccins de routine antirougeoleux, ainsi que les vaccins antirougeoleux et antirubéoleux, sont également affectés en phase de transition. Veuillez vous reporter au tableau ci-dessus pour un résumé.